

► Informations générales

Cours	
Titre	Atelier de de musique visuelle 2
Sigle	MUS6315X
Crédits	3 dont 1.5 de travaux pratiques
Site StudiUM	(à déterminer)
Faculté / École / Département	Faculté de musique
Trimestre	Hiver
Année	2022
Capacité d'accueil	27
Mode de formation	À déterminer selon la situation sanitaire
Déroulement du cours	Mercredi, 9h30 à 12h30
Charge de travail hebdomadaire	En plus de la présence aux cours, il est attendu de l'étudiant.e de consacrer en moyenne 3 heures de travail individuel par semaine (lectures et travaux préparatoires).

Enseignante	
Nom et titre	Myriam Boucher, professeure adjointe
Coordonnées	Courriel : myriam.boucher@umontreal.ca Bureau : B-665
Disponibilités	Prenez rendez-vous par courriel

Description du cours	
Description	Travail de création dirigé. Étude des relations son/image et application des concepts fondamentaux régissant la composition audiovisuelle dans un contexte musical performatif.
Place du cours dans le programme	Cours à option. Préalable : connaissance de techniques de montage sonore et de création sonore en temps réel.

► Apprentissages visés

Objectifs généraux	
Explorer les différentes façons de mettre en relation musique, son et image en mouvement en mode performatif.	
Étudier et appliquer les principaux concepts régissant la production et la composition audiovisuelle dans une perspective de concert musical.	
Explorer des acquis de la composition musicale ou de l'art sonore comme moteur de la création visuelle.	
Faire une utilisation créative des outils technologiques.	

Attention ! Le vidéoclip, la musique de film ou la musique d'application n'est pas centrale au propos.

Objectifs spécifiques

Développer une démarche audiovisuelle personnelle.

Acquérir un vocabulaire analytique sur la relation son/image.

Développer une pensée audiovisuelle en composant simultanément le son et l'image.

Acquérir des notions de création pour l'espace scénique.

Développer l'utilisation d'effets et la réalisation d'images de synthèse.

Approfondir la création en temps réel.

Réaliser de courtes études performatives.

Réaliser un projet de performance audiovisuelle en temps réel.

Sujets abordés et chronologie de la matière

La relation son/image

Techniques de mapping vidéo

Audio-réactif (MIDI, OSC)

Espace scénique

► Évaluations

Méthodes	Objectifs d'apprentissage visés	Critères d'évaluation	Dates	Pondérations
Lectures et visionnements	Sensibiliser l'étudiant.e à différentes pratiques audiovisuelles au moyen de discussions.	Préparation, présence et participation active.	12 janvier au 27 avril 2022	20%
Micro-analyse d'une œuvre	Développer un vocabulaire analytique pour discuter des relations son/image, textures, formes, mouvement et rythme. Étudier différentes façon de composer la musique et l'image en mouvement.	Orthographe, syntaxe et habiliter à rationaliser et exprimer sa pensée. Qualité de l'analyse.	À déterminer.	15%
Études son/image en temps réel 1. Audio-réactif 1 : 5% 2. Audio-réactif 2 : 5% 3. Mapping vidéo : 5% <i>Techniques au choix de l'étudiant.e.</i> <i>Durée de chaque étude : 1 minute.</i>	Développement d'une approche personnelle et sensible. Utilisation créative des outils employés. Exploration des relations son/image. Développement d'une pensée audiovisuelle en composant simultanément le son et l'image en temps réel.	Emphase sur la matière sonore/visuelle et l'expérimentation. Temporalité (forme, dynamique et articulation du discours). Relation son/image. Respect des consignes.	À déterminer	15%
Projet personnel 1. Texte de présentation : 20% <i>Note de programme, processus de création, techniques employées (2 pages, 12 pts, interligne 1.5).</i> 2. Composition audiovisuelle en temps réel (8-10 min) : 30% <i>Une performance complète avec musique et/ou sonorisation.</i>	Développement d'une approche personnelle et sensible. Utilisation créative des outils employés. Exploration des relations son/image. Développement d'une pensée audiovisuelle en créant simultanément le son et l'image en temps réel. Exprimer une pensée, un concept sous une forme écrite. Développement d'une pensée analytique et d'un esprit critique.	Texte : orthographe, syntaxe et habiliter à rationaliser et exprimer sa pensée. Composition : qualité de la recherche et de la création (relation son/image, langage audiovisuel employé, aspect formel, concept, sens, exploitation de la scène et de l'espace), utilisation créative des outils employés, approche personnelle. Le projet sera présenté en concert devant un jury. L'évaluation du jury comptera pour 30% de la note attribuée au projet.	Remise du texte de présentation : à déterminer Présentation de la performance en concert : date et lieu à déterminer.	50%

Attention ! Exceptionnellement, des modifications au plan de cours pourraient être apportées en cours de trimestre. Veuillez vous référer à l'[article 4.8 du Règlement des études de premier cycle](#) et à l'[article 28 du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales](#).

Consignes et règles pour les évaluations

Dépôts des travaux

- Tous les travaux sont à remettre sur Studium à la date et heure limite annoncée sur la plateforme.
- Les travaux écrits doivent être remis par StudiUM à la date et heure limite annoncée sur la plateforme et doivent obligatoirement inclure une page de présentation et une bibliographie. Voir les normes de présentation des travaux sur : http://www.musique.umontreal.ca/programmes/documents/Guidedepresentationtravaux_2016_longue_VF.pdf
- Nommez tous les travaux (vidéos incluses) par votre nom de famille suivi d'un tiret et du numéro du travail. Exemple : **Fortier-T1**.

Remarques importantes

Les travaux sont personnels et doivent être réalisés de façon individuelle. Tout cas de plagiat sera sanctionné.

Les étudiant.e.s qui ont une condition médicale diagnostiquée qui requiert des mesures particulières sont invité.e.s à contacter le [BSESH](#) et à fournir aux enseignant.e.s les documents adéquats.

Retard de remise d'un travail

Dans le cas d'un travail remis en retard sans motif valable, 25% de la note sera enlevée par jour (24h) de retard, jusqu'à l'occurrence de deux jours, après quoi la note zéro sera attribuée.

Absences

La note zéro sera attribuée après trois (3) absences non motivées.

Note de zéro si absence non motivée lors de la présentation des projets finaux.

Qualité de la langue

La qualité générale de la langue sera évaluée. Un travail écrit dont la qualité n'est pas acceptable sera remis à l'étudiant.e pour obtenir une deuxième version corrigée. Dans ce cas, 10% seront retranchés de la note, avant même l'évaluation finale.

Grille d'évaluation facultative

A+	97% - 100%	A	93% - 96%	A-	90% - 92%
B+	87% - 89%	B	83% - 86%	B-	80% - 82%
C+	77% - 79%	C	73% - 76%	C-	70% - 72%
D+	65% - 69%	D	60% - 64%		
E	35% - 59%	F	0% - 34%	F*	Absence non motivée

► Rappels

Dates importantes

Début du trimestre 1 septembre 2021

Annulation de cours (sans frais) 2021-09-21

Date limite d'abandon (avec frais) 2021-11-05

Fin du trimestre 2021-12-22

Évaluation de l'enseignement À déterminer

Accordez à l'évaluation tout le sérieux qu'elle mérite. Vos commentaires contribuent à améliorer le déroulement du cours et la qualité de la formation.

Attention ! En cas de différence entre les dates inscrites au plan de cours et celles publiées dans le Centre étudiant, ces dernières ont préséance. Accédez au Centre par le [Bureau du registraire](#) pour trouver l'information. Pour les cours à horaires atypiques, les dates de modification de l'inscription et les dates d'abandon peuvent être différentes de celles des cours à horaires réguliers.

Utilisation des technologies en classe

Enregistrement des cours L'enregistrement des cours n'est généralement pas autorisé. Si, pour des raisons valables, vous désirez enregistrer une ou plusieurs séance(s) de cours, vous devez préalablement obtenir l'autorisation écrite de votre enseignant(e) au moyen du formulaire prévu à cet effet (mettre le lien ici). Notez que la permission d'enregistrer ne donne pas la permission de diffuser l'enregistrement.

Prise de notes et activités d'apprentissage avec ordinateurs, tablettes ou téléphones intelligents La prise de note est fortement encouragée, mais non obligatoire.

► Ressources

Ressources obligatoires

Site internet L'étudiant.e doit posséder un compte Vimeo : <http://vimeo.com>.
Studium.

Bibliographie sommaire

- Boucher, Myriam et Jean Piché. « Sound/Image Relations in Videomusic : A Typological Proposition ». In : *Sound and Image : Aesthetics and Practices*. Sous la dir. d'Andrew Knight-Hill. Londres : Routledge, 2020, p. 13-29.
- Bute, Mary Ellen. « Abstronics ». In : *Films in Review* 5.6 (1954).
- Chion, Michel. *L'audio-vision : Son et image au cinéma* [1990]. Paris : Armand Collin, 2008.
- Château, Dominique. « Le rôle de la musique dans la définition du cinéma comme art : à propos de l'avant-garde des années 20 ». In : *Cinémas* 3.1 (1992), p. 78-94. doi : doi.org/10.7202/1001181ar.
- Dulac, Germaine, *Écrits sur le cinéma (1919-1937)*. Paris : Éditions Paris expérimental, 1994.
- Guido, Laurent. *L'âge du rythme : cinéma, musicalité et culture du corps dans les théories françaises des années 1910-1930*. Lausanne : Éditions Payot, 2007.
- Mitry, Jean. *Esthétique et psychologie du cinéma*. Paris : Le Cerf, [1963] 2001.
— « Images et musique ». In : *Raccords* 9 (1951).
— *Le cinéma expérimental : histoire et perspectives*. Paris : Seghers, 1974.
- Noguez, Dominique. *Éloge du cinéma expérimental*. Paris : Centre Georges-Pompidou, 1979.
- Pozner, Valérie. « Abstraction et cinéma en Russie ». In : *Ligeia* 1.89-92 (2009). Consulté le 28 avril 2020, p. 170-183. doi : 10.3917/lige.089.0170. url : <https://www.cairn.info/revue-ligeia-2009-1-page-170.htm#no23>.
- Survage, Leopold. « Le rythme coloré ». In : *Les Soirées de Paris* 26-27 (juillet-août 1914).
- Vuillermoz, Emile. *La musique des images*. T. III. Paris : Librairie Félix Alcan, 1927.
— « Lueurs ». In : *Le Temps* 21.150 (4 juin 1919).
- Youngblood, Gene. *Expanded Cinema*. New York : Dutton, 1970.

N'oubliez pas ! Vous pouvez profiter des services des bibliothécaires disciplinaires.

Soutien à la réussite

De nombreuses activités et ressources sont offertes à l'Université de Montréal pour faire de votre vie étudiante une expérience enrichissante et agréable. La plupart d'entre elles sont gratuites. Explorez les liens ci-dessous pour en savoir plus.

Centre de communication écrite	http://cce.umontreal.ca/
Centre étudiant de soutien à la réussite	http://cesar.umontreal.ca/
Citer ses sources – styles et logiciels (guide)	http://www.bib.umontreal.ca/LGB/
Services du réseau des bibliothèques de l'UdeM	http://www.bib.umontreal.ca/services/default.htm
Soutien aux étudiants en situation de handicap	http://bsesh.umontreal.ca/

► Cadres réglementaires et politiques institutionnelles

Règlements et politiques

Apprenez à connaître les règlements et les politiques qui encadrent la vie universitaire d'un étudiant.

Règlement des études

Que vous soyez étudiant régulier, étudiant libre ou visiteur, connaître le règlement qui encadre les études est tout à votre avantage. Consultez-le !

<http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

Politique-cadre sur l'intégration des étudiants en situation de handicap

Renseignez-vous sur les ressources disponibles les mieux adaptées à votre situation auprès du Bureau de soutien aux étudiants en situation de handicap (BSESH). Le deuxième lien ci-contre présente les accommodements aux examens spécifiques à chaque faculté ou école.

<http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-pedagogique-de-la-faculte-des-etudes-superieures-et-postdoctorales/>

https://secretariatgeneral.umontreal.ca/public/secretariatgeneral/documents/doc_officiels/reglements/administration/adm10_25-politique-cadre_integration_etudiants_situation_handicap.pdf

<http://www.bsesh.umontreal.ca/accommodement/index.htm>

Intégrité, fraude et plagiat

Problèmes liés à la gestion du temps, ignorance des droits d'auteur, crainte de l'échec, désir d'égaliser les chances de réussite des autres – aucune de ces raisons n'est suffisante pour justifier la fraude ou le plagiat. Qu'il soit pratiqué intentionnellement, par insouciance ou par négligence, le plagiat peut entraîner un échec, la suspension, l'exclusion du programme, voire même un renvoi de l'université. Il peut aussi avoir des conséquences directes sur la vie professionnelle future. Plagier ne vaut donc pas la peine !

Le plagiat ne se limite pas à copier-coller ou à regarder la copie d'un collègue. Il existe diverses formes de manquement à l'intégrité, de fraude et de plagiat. En voici quelques exemples :

- Dans les travaux : *Copier un texte trouvé sur Internet sans le mettre entre guillemets et sans citer sa source ; Soumettre le même travail dans deux cours (autoplage) ; Inventer des faits ou des sources d'information ; Obtenir de l'aide non autorisée pour réaliser un travail.*
- Lors des examens : *Utiliser des sources d'information non autorisées pendant l'examen ; Regarder les réponses d'une autre personne pendant l'examen ; S'identifier faussement comme un étudiant du cours.*

Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude

<http://www.integrite.umontreal.ca/reglementation/officiels.html>

Site Intégrité

<http://integrite.umontreal.ca/>